

Les enfants victimes de négligences au Québec

Par Guillaume Beaulé, Direction de la santé publique,
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Lieu de protection de l'enfant, la famille peut également constituer un premier lieu de violence. En 2012, l'Institut de la statistique du Québec s'est penché sur la question à partir de l'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec (EVFVEQ).

Un comportement à caractère négligent renvoie à l'omission ou à l'absence d'actions adéquates des parents dans le but d'assurer le bien-être et la sécurité de l'enfant. La « négligence » peut prendre différentes formes variant selon l'âge des enfants. C'est d'ailleurs pour cette raison que les résultats sont présentés en fonction de trois groupes d'âge distincts : 6 mois à 4 ans, 5 à 9 ans et 10 à 15 ans. Ne pas tenir la maison suffisamment chaude ou propre, ne pas témoigner d'intérêt pour les activités de l'enfant ou encore ne pas veiller à ce que l'enfant se présente à l'école ne sont que quelques exemples de comportements à caractère négligent. Enfin, ces comportements peuvent entraîner chez les enfants des conséquences semblables à celles de la violence subie, comme des troubles de comportement ou encore une mauvaise estime de soi.

Enfants de 6 mois à 4 ans :

Dans ce groupe d'âge, plus d'un enfant sur quatre (28 %) au Québec a été victime d'au moins un comportement à caractère négligent par un adulte de la maison dans les 12 mois précédents. En posant l'hypothèse que le pourcentage dans la région ne différerait pas de celui au Québec, on peut estimer qu'un peu plus de 2 000 enfants de cet âge auraient été victimes de tels comportements en Abitibi-Témiscamingue en 2012. La très grande majorité de ces enfants n'auraient été victimes que d'un seul comportement de négligence durant cette période. Les résultats ne varient pas selon le soutien social reçu par la mère, selon la scolarité de celle-ci ou encore selon le revenu annuel des ménages.

Enfants de 5 à 9 ans :

Au Québec, près d'un enfant sur trois (32 %) âgé de 5 à 9 ans a été victime d'au moins un comportement à caractère négligent dans les 12 mois précédents. Cela pourrait représenter près de 2 500 enfants de ce groupe d'âge en Abitibi-Témiscamingue. Ici également, on observe aucune variation significative selon le soutien social et la scolarité de la mère, de même que selon le revenu des ménages.

Enfants de 10 à 15 ans :

Au sein de ce groupe, près d'un enfant sur cinq (19 %) a été victime d'au moins un comportement à caractère négligent dans les 12 mois précédents. En Abitibi-Témiscamingue, cela pourrait correspondre à environ 1 800 enfants, si la situation régionale était la même qu'au Québec. De plus, la proportion d'enfants s'avère plus élevée lorsque les mères bénéficiaient d'un faible niveau de soutien social, 27 % contre 17 % chez celles ayant un niveau élevé de soutien. Enfin, il existe un écart significatif selon le revenu annuel des ménages. En effet, on retrouve 26 % d'enfants victimes de comportement de négligence dans les ménages ayant un revenu inférieur à 45 000\$, contre 16 % dans ceux gagnant annuellement 75 000\$ ou plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012.

Lien vers le rapport : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/environnement-social/violence-familles/violence-familiale-2012.pdf>